



LA DÉMATÉRIALISATION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS

Profil intervenant

Avocat, spécialiste des marchés publics de des contrats

OBJECTIFS

Actualiser et sécuriser ses pratiques en matière de dématérialisation
Maîtriser le cadre juridique et technique des marchés publics dématérialisés
Etre à jour des dernières évolutions pratiques et réglementaires

→ DURÉE

1 journée (de 9h à 17h)
Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

→ LIEU

Union des Maires du Val d'Oise
38 Rue de la Coutellerie
95300 PONTOISE

→ FRAIS DE PARTICIPATION

Prix nets par jour et par personne :
Moins de 500 habitants : 135 €
De 500 à 999 habitants : 155 €
De 1000 à 3999 habitants : 165 €
De 4000 à 9999 habitants : 175 €
+ De 9999 habitants : 185 €

Ces tarifs seront majorés de 30 % par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élues il s'agit d'un tarif forfaitaire de 240 €.

→ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription téléchargeable
• www.uniondesmairesduvaldoise.fr

A retourner par fax ou email

• (mél)
formation@uniondesmairesduvaldoise.fr

Chaque session comprend entre 6/8 et 14 personnes.

Pour tous compléments d'informations
• (tel) 01 30 32 64 91

Nous nous réservons le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Organisme de formation des élus agréé par la DGCL en date du 27 novembre 2006.

→ PUBLIC CONCERNÉ

- Élu(e)s,
- Agents,
- Collaborateurs de cabinets.

→ CONTENU

- Les différents aspects de la dématérialisation : Définition de la dématérialisation - Les contrats impactés - Les documents concernés
- La question de la confidentialité : Préserver la confidentialité des informations - Mettre en place la traçabilité des échanges - La confidentialité des informations transmises
- Les obligations des personnes publiques : Les dispositions de l'ordonnance de juillet 2015 - Les obligations des opérateurs soumissionnaires.

